



DE SPULLWEENCHEN CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le CIGL Pétange asbl loue une remorque nommée *DE SPULLWEENCHEN* avec un lave-vaisselle professionnel, ainsi que les raccordements nécessaires pour l'eau (accouplement Gardena) et pour l'électricité (220V) avec des produits de nettoyage et brillance pour la vaisselle dans un état impeccable.
2. On ne doit en aucun cas utiliser d'autres produits que ceux fournis lors de la remise.
3. On ne peut transporter qu'une partie des boîtes dans la remorque. Les boîtes restantes sont à transporter aux risques et périls du locataire. Lors de la remise et de la reprise, un bon de contrôle sera signé.
4. Lors de la reprise, le matériel loué sera contrôlé et recompté par un salarié du CIGL Pétange asbl en présence du locataire. Toute perte ou détérioration du matériel sera refacturée. Pour tout dommage qui n'est pas couvert par l'assurance, la responsabilité incombe au locataire.
5. Des copies de la carte grise, de la carte verte ainsi que du certificat du contrôle technique seront remises au locataire le jour de l'enlèvement.
6. Le locataire s'engage à ne pas désaffecter *DE SPULLWEENCHEN* ni le matériel, ni la remorque.
7. *DE SPULLWEENCHEN* ne doit pas être reloué à d'autres personnes.
8. Le locataire s'engage à ne pas verser l'eau usée dans la nature, mais bien dans la canalisation.
9. Le locataire s'engage à ne pas laisser *DE SPULLWEENCHEN* sans surveillance. En dehors de la manifestation *DE SPULLWEENCHEN* devra être abrite dans un local fermé ou dans un endroit sécurisé.
10. En cas de non-respect des conditions générales, ainsi qu'en cas d'une mauvaise manipulation, le CIGL Pétange asbl décline toute responsabilité et il n'y a pas lieu à un dédommagement de la part du CIGL Pétange asbl. Le locataire est donc seul responsable pour tout dommage subi.
11. Au cas où le lave-vaisselle n'était pas opérationnel pour cause de défaillance technique, le locataire ne peut en aucun cas rendre le CIGL Pétange asbl responsable pour la perte subie.
12. Le CIGL Pétange asbl s'engage à informer immédiatement le locataire au cas où le *Spullweenchen* ne serait pas opérationnel.
13. En cas de panne technique ou lors d'un problème, le locataire doit contacter en premier lieu le CIGL Pétange asbl.
14. Au cas où la panne était dû à une mauvaise manipulation de l'installation par le locataire, le cout de réparation est à charge du locataire.
15. Si lors de la reprise, il y a lieu de constater de la vaisselle ou des couverts mal nettoyés, le lave-vaisselle en état sale ou de la remorque sale, le cout de nettoyage sera facturé au locataire.

Fait en double exemplaires, le _____

Signature du locataire avec mention *lu et approuvé*: _____